



Communiqué de presse 22 février 2019

PROJET DE ZONE A FAIBLES EMISSIONS

La Vallée de l'Arve entame une étude de faisabilité avec l'aide de l'ADEME

Dans le cadre du renforcement des mesures visant à réduire l'impact des transports sur la qualité de l'air et sur le cadre de vie, les 5 communautés de communes de la vallée de l'Arve (Cluses Arve et Montagnes, Faucigny-Glières, Pays du Mont-Blanc, Pays Rochois et Vallée de Chamonix Mont-Blanc) ont déposé en décembre dernier la candidature du territoire (périmètre PPA) à une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une Zone à Faible Emissions.

« Cette candidature **vient d'être validée par le comité national** de l'ADEME, réuni à Paris le 15 février, sachant que l'ADEME financera 70% du coût des études.

Objectif principal : étudier la possibilité d'instaurer une (ou plusieurs) zone(s) à faibles émissions dans la Vallée.

Un cabinet d'études sera missionné pour définir plusieurs scénarii de régulation des flux de transports (véhicules individuels, poids lourds, véhicules utilitaires, etc.). Il tiendra compte des émissions polluantes de chaque type de véhicules et des conditions atmosphériques selon les périodes pour évaluer l'efficacité de chaque scénario. L'étude devra également définir les nécessaires démarches d'accompagnement qui garantiront l'acceptabilité et la viabilité des mesures proposées.

Les collectivités locales, au vu de ces études de scénarii de régulation, qui pourraient être rendues courant 2020, **décideront d'appliquer, ou non, l'un ou l'autre des scénarii proposés.**

Cette candidature **démontre une nouvelle fois la mobilisation** des collectivités de la vallée de l'Arve pour contribuer à l'efficacité du PPA2 en agissant sur toutes les sources de pollutions. .

Les collectivités impliquées tiennent à **rappeler leurs 2 principales attentes adressées à l'Etat** dans le cadre de la mise en œuvre du PPA2 :

- une attente parfaitement complémentaire du projet ZFE : que l'Etat considère la **rénovation de la ligne Saint Gervais- La Roche sur Foron comme une priorité** de manière à assurer le lancement dès 2020 des études concernant la phase 1 des travaux (passage au Bloc Automatique Lumineux notamment) pour engager la mise en service d'une infrastructure performante dans le cadre d'application de ce PPA2 soit d'ici 2023, **objectif réaliste et en pleine cohérence** avec la montée en puissance du Léman Express qui irriguera le Genevois dès l'hiver 2020
- une seconde demande indissociable dans le cadre du PPA : un engagement fort de l'Etat pour accompagner **la massification de la rénovation énergétique de l'habitat**. Les communautés de communes ne sont en effet pas en mesure **d'assumer seules** la charge financière du soutien à la rénovation des logements, volet décisif de la réduction des pollutions atmosphériques ».

Gilbert CATALA,

président de la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes

Eric FOURNIER,

président de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Marin GAILLARD,

président de la communauté de communes du Pays Rochois

Georges MORAND,

président de la communauté de communes Pays du Mont Blanc

Stéphane VALLI,

président de la communauté de communes Faucigny-Glières